



Conseil

Distr. générale
28 février 2024
Français
Original : anglaise

Vingt-neuvième session

Conseil, première partie de la session

Kingston, 18-29 mars 2024

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**État des contrats d'exploration et questions connexes,
et informations sur l'examen périodique de l'exécution
des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés**

État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

Rapport du Secrétaire général

I. État des contrats d'exploration et questions connexes

1. Les contrats actuellement en vigueur portent sur chacune des trois ressources minérales dont la prospection et l'exploration sont régies par des règlements adoptés par l'Autorité internationale des fonds marins, à savoir les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.
2. Au 31 janvier 2024, 30 contrats ¹ d'exploration étaient en vigueur : 19 concernant les nodules polymétalliques, 7 concernant les sulfures polymétalliques et 4 concernant les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. On trouvera à l'annexe I du présent rapport, pour chaque ressource minérale, la liste complète de ces contrats, indiquant le nom du contractant, l'État ou les États patronnant(s) (le cas échéant), l'emplacement général de la zone d'exploration et les dates d'entrée en vigueur, de prorogation (le cas échéant) et d'échéance du contrat.
3. Un point des discussions en cours entre le Secrétaire général et la société Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais (CPRM) a été établi à l'intention de la Commission juridique et technique.

* ISBA/29/C/L.1.

¹ N'est pas comptabilisé ici le contrat conclu avec la société Companhia de Recursos Minerais (CPRM).



II. Informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

4. Conformément au règlement régissant l'exploration et aux clauses types des contrats d'exploration², le contractant et le Secrétaire général procèdent en commun tous les cinq ans à un examen de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration. Le Secrétaire général peut demander au contractant de lui communiquer toutes données et informations supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires aux fins de cet examen. À l'issue de l'examen, le contractant apporte à son plan de travail toute rectification requise et indique son programme d'activités pour les cinq années suivantes, y compris le calendrier révisé des dépenses annuelles qu'il prévoit. Le Secrétaire général rend compte de cet examen à la Commission juridique et technique et au Conseil et indique dans son rapport s'il a été tenu compte, aux fins de l'examen, des observations qui auront pu lui être communiquées par des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la manière dont le contractant s'est acquitté des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement concernant la protection et la préservation du milieu marin.

5. Pour donner effet à ces dispositions, le Secrétaire général consulte la Commission juridique et technique (lors des sessions ou entre les sessions, selon la date de présentation des rapports) sur le contenu des rapports présentés par les contractants dans le cadre de l'examen périodique. Ces rapports fournissent un état de référence permettant de mesurer l'état d'avancement des travaux d'exploration, la communication des données par les contractants et la cohérence globale des activités prévues avec les plans de travail approuvés relatifs à l'exploration. Les observations et suggestions faites par la Commission sont ensuite prises en compte dans les discussions entre le Secrétaire général et les contractants, qui apportent alors aux programmes d'activités proposés les éventuelles rectifications nécessaires. Les programmes d'activités sont ensuite intégrés aux contrats sous la forme d'un calendrier révisé.

6. De février 2023 à février 2024, cinq rapports d'examen périodique ont été présentés et examinés, à savoir ceux portant sur l'exécution des plans de travail des contractants suivants : a) China Minmetals Corporation (CMC) ; b) l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins (COMRA) ; c) le Gouvernement polonais ; d) le Gouvernement de la République de Corée ; e) Japan Organization for Metals and Energy Security (JOGMEC). L'examen des rapports a) à d) est achevé, celui de e), auquel doit encore contribuer un membre de la Commission, devant l'être d'ici la fin du mois de mars 2024.

7. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif de l'état des examens périodiques, y compris ceux devant être achevés en 2024.

² Voir l'article 28 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (ISBA/19/C/17, annexe, et ISBA/20/A/9), l'article 30 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe) et l'article 30 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ISBA/18/A/11, annexe), ainsi que l'article 4.4 des clauses types des contrats d'exploration.

III. Prorogation des contrats d'exploration

8. Des progrès ont été accomplis dans la préparation de l'accord de prorogation du contrat d'exploration des nodules polymétalliques entre l'Autorité et JSC Yuzhmorgeologiy³, qui devrait être signé en marge de la première partie de la vingt-neuvième session.

IV. État des restitutions

9. Les contractants sont tenus de céder des parties des secteurs d'exploration qui leur ont été attribués conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone⁴ et de l'article 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone⁵ relatives à la restitution des secteurs visés par le contrat d'exploration de ces ressources. Les mécanismes de restitution de secteurs sont régis par les recommandations formulées par la Commission juridique et technique⁶, sur lesquelles s'appuient les contractants pour l'établissement des rapports et cartes présentés dans le cadre de la restitution et le secrétariat pour évaluer les rapports des contractants. Les résultats de l'évaluation sont ensuite publiés par le secrétariat sous forme de document de séance de la Commission et de document de travail du Conseil, dans lesquels les deux organes sont priés de prendre note des conclusions du secrétariat.

10. Par sa décision du 26 juillet 2022 publiée sous la cote [ISBA/27/C/39](#), le Conseil a accédé à la demande de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et accepté de décaler d'un an le calendrier de restitution des secteurs visés dans le contrat d'exploration des sulfures polymétalliques. En conséquence, le date de la première restitution, correspondant à 50 % au moins du secteur initial attribué en vertu du contrat, avait été fixée au 18 novembre 2023 et celle de la seconde restitution, correspondant à au moins 75 % du secteur initial visé dans le contrat, au 18 novembre 2025⁷. En octobre 2023, l'IFREMER a remis au Secrétaire général un rapport relatif à la première restitution. Le secrétariat a établi à l'intention de la Commission une note sur la question.

11. Au 31 janvier 2024, la Japan Organization for Metals and Energy Security (Organisation japonaise pour la sécurité des métaux et de l'énergie) devait encore remettre au Secrétaire général un rapport sur la deuxième restitution du secteur qui lui avait été attribué en vertu du contrat d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.

12. On trouvera à l'annexe III du présent rapport le calendrier et l'état des restitutions de secteurs visés par les différents contrats d'exploration.

V. Modèle de rapport d'examen périodique

13. En 2018, la Commission juridique et technique a créé à l'intention des contractants un modèle de rapport périodique pour leur permettre de fournir des informations plus analytiques et plus utiles et par exemple d'y inclure une analyse des lacunes et d'indiquer la façon dont ils entendaient y remédier durant la période

³ [ISBA/28/C/3](#), par. 15.

⁴ [ISBA/16/A/12/Rev.1](#), annexe.

⁵ [ISBA/18/A/11](#), annexe.

⁶ [ISBA/25/LTC/8](#).

⁷ Voir [ISBA/27/C/39](#).

suivante. Le secrétariat fait parvenir régulièrement ce modèle aux contractants, notamment au moment où ils établissent leur rapport d'examen périodique quinquennal. Toutefois, on a constaté au cours des deux dernières années que certains contractants présentaient de nouveau leurs rapports quinquennaux sous la forme d'un rapport annuel. Le modèle n'avait pas été publié comme document officiel assorti d'une cote.

VI. Recommandations

14. Le Conseil est invité à prendre note de l'état d'avancement des contrats d'exploration, des informations ayant trait aux examens périodiques de l'exécution des plans de travail approuvés, de l'état des restitutions et des progrès accomplis en ce qui concerne les accords de prorogation de contrat.

15. Le Conseil est également invité à envisager de publier le modèle de rapport d'examen périodique quinquennal sous la forme d'un modèle officiel que les contractants seraient tenus d'utiliser lorsqu'ils établissent leurs rapports d'examen périodique.

Annexe I

État des contrats d'exploration approuvés

A. Contrats d'exploration des nodules polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Organisation mixte Interocanmetal	29 mars 2001	Bulgarie, Cuba, Fédération de Pologne, Russie, Slovaquie, Tchéquie	Zone de Clarion-Clipperton	28 mars 2016
	29 mars 2016 ^a			28 mars 2021
	29 mars 2021 ^b			28 mars 2026
2 SA Yuzhmorgeologiya	29 mars 2001	Fédération de Russie	Zone de Clarion-Clipperton	28 mars 2016
	29 mars 2016 ^a			28 mars 2021
	29 mars 2021 ^b			28 mars 2026
3 Gouvernement de la République de Corée	27 avril 2001	s.o.	Zone de Clarion-Clipperton	26 avril 2016
	27 avril 2016 ^a			26 avril 2021
	27 avril 2021 ^b			26 avril 2026
4 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	22 mai 2001	Chine	Zone de Clarion-Clipperton	21 mai 2016
	22 mai 2016 ^a			21 mai 2021
	22 mai 2021 ^b			21 mai 2026
5 Deep Ocean Resources Development Co. Ltd.	20 juin 2001	Japon	Zone de Clarion-Clipperton	19 juin 2016
	20 June 2016 ^a			19 juin 2021
	20 June 2021 ^a			19 juin 2026
6 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	20 juin 2001	France	Zone de Clarion-Clipperton	19 juin 2016
	20 juin 2016 ^a			19 juin 2021
	20 juin 2021 ^b			19 juin 2026
7 Gouvernement indien	25 mars 2002	s.o.	Bassin central de l'océan Indien	24 mars 2017
	25 mars 2017 ^c			24 mars 2022
	25 mars 2022 ^d			24 mars 2027
8 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	19 juillet 2006	Allemagne	Zone de Clarion-Clipperton	18 juillet 2021
	19 juillet 2021 ^e			18 juillet 2026
9 Nauru Ocean Resources Inc.	22 juillet 2011	Nauru	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	21 juillet 2026
10 Tonga Offshore Mining Limited	11 janvier 2012	Tonga	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	10 janvier 2027
11 Global Sea Mineral Resources NV	14 janvier 2013	Belgique	Zone de Clarion-Clipperton	13 janvier 2028

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
12 UK Seabed Resources Ltd.	8 février 2013	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de Clarion-Clipperton	7 février 2028
13 Marawa Research and Exploration Ltd.	19 janvier 2015	Kiribati	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	18 janvier 2030
14 Ocean Mineral Singapore Pte. Ltd.	22 janvier 2015	Singapour	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	21 janvier 2030
15 UK Seabed Resources Ltd.	29 mars 2016	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de Clarion-Clipperton	28 mars 2031
16 Cook Islands Investment Corporation	15 juillet 2016	Îles Cook	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	14 juillet 2031
17 China Minmetals Corporation	12 mai 2017	Chine	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	11 mai 2032
18 Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation	18 octobre 2019	Chine	Océan Pacifique occidental	17 octobre 2034
19 Blue Minerals Jamaica Ltd.	4 avril 2021	Jamaïque	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	3 avril 2036

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Première prorogation de cinq ans approuvée lors de la vingt-deuxième session (2016).

^b Deuxième prorogation de cinq ans approuvée lors de la vingt-sixième session (2021).

^c Première prorogation de cinq ans approuvée lors de la vingt-troisième session (2017).

^d Deuxième prorogation de cinq ans approuvée lors de la vingt-septième (2022).

^e Première prorogation de cinq ans approuvée lors de la vingt-sixième session (2021).

B. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	18 novembre 2011	Chine	Dorsale sud-ouest indienne	17 novembre 2026
2 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	29 octobre 2012	s.o.	Dorsale médio-atlantique	28 octobre 2027
3 Gouvernement de la République de Corée	24 juin 2014	s.o.	Dorsale centrale indienne	23 juin 2029

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
4 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	18 novembre 2014	France	Dorsale médio-atlantique	17 novembre 2029
5 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	6 mai 2015	Allemagne	Dorsale centrale indienne et dorsale sud-est indienne	5 mai 2030
6 Gouvernement indien	26 septembre 2016	s.o.	Dorsale indienne	25 septembre 2031
7 Gouvernement polonais	12 février 2018	s.o.	Dorsale médio-atlantique	11 février 2033

Abréviation : s.o. = sans objet.

C. Contrats d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Japan Organization for Metals and Energy Security	27 janvier 2014	Japon	Océan Pacifique occidental	26 janvier 2029
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	29 avril 2014	Chine	Océan Pacifique occidental	28 avril 2029
3 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	10 mars 2015	s.o.	Monts Magellan (océan Pacifique)	9 mars 2030
4 Gouvernement de la République de Corée	27 mars 2018	s.o.	Zone à l'est des îles Mariannes du Nord (océan Pacifique)	26 mars 2033

Abréviation : s.o. = sans objet.

Annexe II

État des examens périodiques

A. Examens périodiques achevés ou en cours

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'échéance de la période de cinq ans^a</i>	<i>État</i>
1 China Minmetals Corporation	Nodules polymétalliques	11 mai 2022	Achevé
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	Sulfures polymétalliques	17 novembre 2021	Achevé
3 Gouvernement de la République de Corée	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	26 mars 2023	Achevé
4 Gouvernement polonais	Sulfures polymétalliques	11 février 2023	Achevé
5 Japan Organization for Metals and Energy Security	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	26 janvier 2024	En cours

B. Examens périodiques devant être achevés en 2024

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'échéance de la période de cinq ans^a</i>	<i>État</i>
1 Global Sea Mineral Resources NV	Nodules polymétalliques	13 janvier 2023	Rapport à remettre au plus tard le 31 mars 2024 ^b
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	28 avril 2024	Rapport à remettre au plus tard le 28 janvier 2024
3 Gouvernement de la République de Corée	Sulfures polymétalliques	23 juin 2024	Rapport à remettre au plus tard le 23 mars 2024
4 Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation	Nodules polymétalliques	17 octobre 2024	Rapport à remettre au plus tard le 17 juillet 2024
5 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Sulfures polymétalliques	17 novembre 2024	Rapport à remettre au plus tard le 17 août 2024
6 Marawa Research and Exploration Ltd.	Nodules polymétalliques	18 janvier 2025	Rapport à remettre au plus tard le 18 octobre 2024
7 Ocean Mineral Singapore Pte. Ltd.	Nodules polymétalliques	21 janvier 2025	Rapport à remettre au plus tard le 21 octobre 2024

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'échéance de la période de cinq ans^a</i>	<i>État</i>
8 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	9 mars 2025	Rapport à remettre au plus tard le 9 décembre 2024

^a Le contractant et le Secrétaire général procèdent conjointement à l'examen de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration au plus tard 90 jours avant l'expiration de chaque période de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat [article 4.4 des clauses types des contrats d'exploration ([ISBA/19/C/17](#), annexe IV, [ISBA/16/A/12/Rev.1](#), annexe 4, et [ISBA/18/A/11](#), annexe IV)].

^b [ISBA/25/C/9](#), par. 11.

Annexe III

Calendrier et état de la restitution des secteurs visés par les contrats d'exploration

A. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Première restitution (50 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 8)</i>	<i>Deuxième restitution (75 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 10)</i>
1 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Exécutée	Exécutée ^a
2 Gouvernement de la République de Corée	Exécutée	Reportée au 31 décembre 2026 ^b
3 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Exécutée	Reportée au 18 novembre 2025 ^c
4 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	Reportée au 6 mai 2024 ^d	Reportée au 6 mai 2026 ^d
5 Gouvernement indien	25 septembre 2024	25 septembre 2026
6 Gouvernement polonais	11 février 2026	11 février 2028

^a Voir [ISBA/28/C/7](#).

^b Voir le projet de décision du Conseil publié sous la cote [ISBA/28/C/4](#), annexe.

^c Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/27/C/39](#).

^d Voir [ISBA/27/C/19](#).

B. Contrats d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

<i>Contractant</i>	<i>Première restitution (50 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 8)</i>	<i>Deuxième restitution (75 % du secteur initial attribué en vertu du contrat, année 10)</i>
1 Japan Organization for Metals and Energy Security	Exécutée	27 janvier 2024 ^a
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	Exécutée	28 avril 2024
3 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Exécutée ^b	9 mars 2025
4 Gouvernement de la République de Corée	26 mars 2026	26 mars 2028

^a Le rapport relatif à la deuxième restitution a été remis le 24 janvier 2024. Toutefois, le 29 février, la Japan Organization for Metals and Energy Security a informé le secrétariat que les données concernant les cellules à restituer comportaient une petite erreur et qu'elles seraient donc modifiées.

^b Décision du Conseil publiée sous la cote [ISBA/28/C/19](#).